



Espace Coëvrons – Avenue R. VADEPIED
 BP 0130 – 53601 EVRON CEDEX
 Tél. : 02 43 66 32 00 – Fax : 02 43 01 93 89
 Site : <http://www.cc-pays-evron.fr>
 E-mail : ccpe@cc-pays-evron.net

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 Mai 2006

N° 2006-01

Nombre de Délégués

En exercice : 38
 Présents : 33
 Votants : 35
 Suffrages
 exprimés : 35
 Acte rendu
 exécutoire après
 dépôt en Préfecture,
 Le

Le Président,

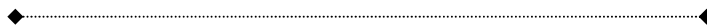
Gérard ROCTON

L'an deux mille six, le cinq Mai à 20 Heures 30, les délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, légalement convoqués, par courrier en date du 25 Avril se sont réunis à "Espace Coëvrons" siège de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur Rocton Gérard.

L'ordre du jour de la présente est :

- Adoption du procès-verbal du 24 Mars 2006
- Finances :
 - ❖ Décision modificative n° 1
- Développement Economique :
 - ❖ Vente de parcelles en zone d'activités
 - ❖ Projet de construction d'un atelier relais à blanc
 - ❖ 10 ans de Mayenne Initiative
- Commission n° 1 – Travaux / Voirie d'intérêt communautaire :
 - ❖ Point sur les travaux en cours (curage de fossés /travaux de voirie)
- Commission n° 1bis – Aménagement du territoire :
 - ❖ Conclusions de l'étude des déplacements interurbains du Cabinet DYNALOGIC
 - ❖ Zones de Développement Eolien (compte rendu du Conseil Général)
 - ❖ Compétence Tourisme à déléguer au SVET des Coëvrons
 - ❖ Liaison Evron au Site du Gué de Selle à Mézangers (Avancement du dossier)
 - ❖ Musée des Carrières de VOUTRÉ (Evolution du dossier)
 - ❖ Cinéma d'Evron
- Commission n° 2 – Enfance / Jeunesse – Jardin Aquatique :
 - ❖ Jardin Aquatique (Evolution des travaux de rénovation et d'extension)
 - ❖ Enfance / Jeunesse : compte rendu du Comité de Pilotage du 30/03/2006
- Commission n° 3 – Services à la Personne :
 - ❖ Compte rendu de la réunion du 16 mars 2006
 - ❖ Formation des jeunes en difficultés
 - ❖ C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique)
 - ❖ Actualisation convention de l'A.D.M.R.

- Ressources Humaines :
 - ❖ Mise à disposition du personnel du Jardin Aquatique
 - ❖ Modification du tableau des effectifs
 - ❖ Service animation jeunesse – recrutement de saisonniers pour les camps d'été
- Divers :
 - ❖ Association des Producteurs de la Vallée de l'Erve / Festival de la Viande (désignation de deux délégués de la CCPE)



La présente convocation a fait l'objet de l'envoi, le 25 Avril 2006, de la note de synthèse reprenant l'ensemble des sujets à étudier.

Monsieur Gérard ROCTON ouvre la séance à 20 H 30 et fait procéder à l'appel des membres :

PRESENTS :

Mr ROCTON Gérard (également titulaire d'un pouvoir de vote de Mme LORY) – Mme AVRANCHE (ASSE LE BERENGER) ;
 Mrs ROUILLARD – LANGEVIN – Mme JARNO (CHATRES LA FORET) ;
 Mrs ROCTON André – LATASTE – SOTO (délégué suppléant remplaçant Mme DUCHEMIN) – Mme MESLET (déléguée suppléante remplaçant Mme BOURGOIN) – Mlle LEROUX (déléguée suppléante remplaçant Mme FROISSARD) – Mrs VAYER – GEORGEL – ROGER – AVANNIER – CHARDRON – RENARD – Mme FOMBERTASSE (EVRON) ;
 Mrs HOUSSET – HAMELIN (LIVET EN CHARNIE) ;
 Mrs PAILLEUX (également titulaire d'un pouvoir de vote de Mr BEGHIN) – BESSIN – Mme ROBERT (MEZANGERS) ;
 Mrs HEURTEBIZE – LEMONNIER – CLIMENT (NEAU) ;
 Mrs BOISBOUVIER – MASSON (ST CHRISTOPHE DU LUAT) ;
 Mrs ROCHE – BLANCHARD (délégué suppléant remplaçant Mr ROSSIGNOL) (ST GEORGES SUR ERVE) ;
 Mrs BOURDIN J.P. – FOUCAULT – HAMOND – POIRIER (délégué suppléant remplaçant Mme DESLAURIERS) (VOUTRE).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- ◆ Mme DUCHEMIN (remplacée par Mr SOTO) (Evron) ;
- ◆ Mme BOURGOIN (remplacée par Mme MESLET) (Evron) ;
- ◆ Mme FROISSARD (remplacée par Mlle LEROUX) (Evron) ;
- ◆ Mr MAUDET (St Christophe du Luat) ;
- ◆ Mme LORY a donné son pouvoir de vote à M. ROCTON (Ste Gemmes le Robert) ;
- ◆ Mr DARDENNES (Ste Gemmes le Robert) ;
- ◆ Mme RENARD (Ste Gemmes le Robert) ;
- ◆ Mr BEGHIN a donné son pouvoir de vote à M. PAILLEUX (Ste Gemmes le Robert) ;
- ◆ Mr ROSSIGNOL (remplacé par Mr BLANCHARD) (St Georges sur Erve) ;
- ◆ Mme DESLAURIERS (remplacé par Mr POIRIER) (Voutré).

ASSISTAIENT EGALEMENT : Mr MILCENT (Directeur des services) - Mr ERNOULT (Secrétaire)

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Monsieur le Président propose la désignation d'un secrétaire de séance : **Mademoiselle Anita LEROUX d'Evron.**



ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 24 Mars 2006

Monsieur ROCTON demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 24 Mars 2006.

Le procès-verbal de la réunion du 24 Mars 2006 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

☞ Décision modificative n° 1

Monsieur BOISBOUVIER, Vice-Président chargé des Finances, présente le projet de décision modificative.

BUDGET PRINCIPAL

Section fonctionnement

<i>ARTICLE</i>	<i>F</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
61523	01	Entretien voirie		- 10 000,00
65213	01	Subvention budget pépinière		14 575,00
65214	01	Subvention budget Parc d'activités		- 8 590,00
023	01	Virement à l'investissement		40 000,00
773	01	Mandat réduit (C.N.P.)	3 700,00	
7751	01	Vente (V.T.T. et enceintes)	1 200,00	
Total Décision Modificative n° 1			4 900,00	35 985,00
Pour mémoire Budget Primitif			5 905 478,34	5 075 400,73
Pour mémoire décisions modificatives précédentes			/	/
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			5 910 378,34	5 111 385,73

* (écriture d'ordre)

Section investissement

<i>OPERATION</i>	<i>ARTICLE</i>	<i>FONCTION</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
601	21751	01	Travaux voirie		10 000,00
101	2128	01	Liaison EVRON (G. Selle)		30 000,00
	021	01	Virement du fonctionnement	40 000,00	
Total Décision Modificative n° 1			40 000,00	40 000,00	
Pour mémoire Budget Primitif			5 253 128,49	5 253 128,49	
Pour mémoire décisions modificatives précédentes			/	/	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			5 293 128,49	5 293 128,49	

* (écriture d'ordre)

ATELIERS-RELAISSection fonctionnement

<i>ARTICLE</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		- 1 500,00
66112	Intérêts courus non échus		+ 13 905,00
023	Virement à la section d'investissement		- 12 405,00
	Total Décision Modificative n° 1	/	/
	Pour mémoire Budget Primitif	500 363,77	500 363,77
	Pour mémoire décisions modificatives précédentes	/	/
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	500 363,77	500 363,77

* (écriture d'ordre)

Section investissement

<i>ARTICLE</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
2132	Travaux à CIMEL (protection fenêtres)		- 1 750,00
2313	Travaux à l'atelier blanc		+ 5 000,00
1641	Emprunt	15 655,00	
021	Virement de la section fonctionnement	- 12 405,00	
	Total Décision Modificative n° 1	3 250,00	3 250,00
	Pour mémoire Budget Primitif	1 551 717,51	1 551 717,51
	Pour mémoire décisions modificatives précédentes	/	/
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 554 967,51	1 554 967,51

* (écriture d'ordre)

PEPINIERE D'ENTREPRISESSection fonctionnement

<i>ARTICLE</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		- 445,00
66112	Intérêts courus non échus		5 020,00
023	Virement à la section d'investissement		10 000,00
7552	Subvention du Budget Principal	14 575,00	
	Total Décision Modificative n° 1	14 575,00	14 575,00
	Pour mémoire Budget Primitif	35 427,00	35 427,00
	Pour mémoire décisions modificatives précédentes	/	/
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	50 002,00	50 002,00

* (écriture d'ordre)

Section investissement

<i>ARTICLE</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
2132	Transformation atelier n° 6		10 000,00
021	Virement de la section fonctionnement	10 000,00	
	Total Décision Modificative n° 1	10 000,00	10 000,00
	Pour mémoire Budget Primitif	42 235,13	42 235,13
	Pour mémoire décisions modificatives précédentes	/	/
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	52 235,13	52 235,13

* (écriture d'ordre)

PARC D'ACTIVITES R. VADEPIEDSection fonctionnement

<i>ARTICLE</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		- 40,00
66112	Intérêts courus non échus		480,00
023	Virement à la section d'investissement		56 573,03
7015	Vente parcelle	9 030,00	
774	Subvention du Budget Principal	- 8 590,00	
002	Excédent fonctionnement reporté	- 312 962,93	
	Total Décision Modificative n° 1	- 312 522,93	57 013,03
	Pour mémoire Budget Primitif	1 886 392,93	1 516 856,97
	Pour mémoire décisions modificatives précédentes	/	/
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 573 870,00	1 573 870,00

* (écriture d'ordre)

Section investissement

<i>ARTICLE</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	312 962,93	
021	Virement du fonctionnement	56 573,03	
	Total Décision Modificative n° 1	369 535,96	
	Pour mémoire Budget Primitif	1 482 276,97	1 851 812,93
	Pour mémoire décisions modificatives précédentes	/	/
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 851 812,93	1 851 812,93

* (écriture d'ordre)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

❖ ADOPTE la décision modificative n° 1 selon le détail présenté ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2005 sur l'exercice 2006 : Budgets annexes de lotissements d'activités

Monsieur le Président après approbation en séance du 24 mars dernier des comptes administratifs, et de gestion de l'exercice 2005 des budgets cités en objet, rappelle que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être confirmé.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil
Communautaire :**

❖ **APPROUVE l'exposé du Président,**

❖ **CONFIRME l'affectation du résultat de
fonctionnement 2005 comme suit :**

Budget annexe parc d'activités Raoul Vadepied

Résultat de 312 962,93 €

- à la section investissement – article 1068 :312 962,93 €
- à la section fonctionnement – article 002 :0,00 €

Budget annexe Zone Artisanale et Industrielle de VOUTRÉ

Résultat de 1 846,85 €

- à la section investissement – article 1068 :0,00 €
- à la section fonctionnement – article 002 :1 846,85 €

❖ **PRECISE que les crédits sont inscrits.**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

☞ Vente de parcelles en zone d'activités

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des ventes de parcelles suivantes :

1/ Parc d'activités de CHATRES LA FORET

Vente d'une parcelle de 2 100 m² à Monsieur NIEROZ (négoce de matériel sanitaire).

2/ Parc d'activités d'ASSE LE BERENGER / VOUTRE

Vente d'une parcelle de 2 608 m² à Monsieur ROCHE Stéphane, Artisan-chauffage, sanitaires, électricité.

☞ Projet de construction d'un atelier relais à blanc

La consultation des architectes a été lancée.

- 4 architectes ont été consultés : 2 ont répondu – 2 se sont excusés

Après examen des propositions, la candidature de l'Atelier Bleu d'Archi du MANS a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Le taux de rémunération fixé à 5,50% pour une mission de base et les références de ce Cabinet ont guidé le choix de la Commission.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

☞ 10 ans de Mayenne Initiative

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire MAYENNE INITIATIVE a décidé de fêter ses 10 ans d'existence en juin.

Le bureau de l'association a ainsi décidé d'organiser une manifestation visant à saluer les plus belles réussites et à honorer les créateurs et repreneurs d'entreprises par une remise de trophées qui se déroulera le 12 juin 2006.

Lors de cette soirée seront décernés les "prix de l'initiative" dans les 5 catégories suivantes : artisanat/commerce de proximité, artisanat de production-construction (BTP), services aux entreprises et aux particuliers, innovation et industrie.

Dans ce cadre, le Comité local de prêts de la C.C.P.E. a désigné son candidat dans chacune des 4 catégories en fonction de la liste des bénéficiaires de prêts d'honneur ci-joint.

Les conditions d'éligibilité demandées sont les suivantes :

- viabilité économique du projet assurée,
- 2 ans d'existence et/ou 24 mensualités remboursées.

La sélection du Comité de Prêt du Pays d'Evron est la suivante :

- artisanat/commerce de proximité :
 - Madame Fabienne HARAN – Alimentation Générale à VOUTRÉ.
- artisanat de production et de construction :
 - Monsieur Stéphane ROCHE – Electricité, plomberie, chauffage à ST GEORGES SUR ERVE.
- services aux entreprises et aux particuliers
 - Monsieur LAUNAY – CECOTECH Contrôle automobile à EVRON.
- industries
 - Monsieur SABLÉ – CIMEL Câbles, faisceaux, ensembles électroniques à VOUTRÉ.
- innovations : néant

L'Association MAYENNE INITIATIVE nous a informé très récemment que la Société CIMEL a été sélectionnée pour le Département de la Mayenne dans la catégorie Industrie.

Monsieur le Président se réjouit de la sélection de la société CIMEL qui réunit un certain nombre d'éléments très positifs :

- redémarrage rapide et fiable (près de 80 salariés actuellement)
- implantation en milieu rural
- dominante de l'emploi féminin

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

COMMISSION N° 1 – TRAVAUX / VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Point sur les travaux en cours (curage de fossés / travaux de voirie)

Monsieur André ROCTON, Vice-Président présente ce dossier.

Curage de fossés : les travaux sont effectués sur les Communes de : ASSE LE BERENGER – CHATRES LA FORET – EVRON – LIVET EN CHARNIE – ST CHRISTOPHE DU LUAT – ST GEORGES SUR ERVE et VOUTRE.

Pour les autres communes, les travaux reprendront en mai.

Travaux de voirie : l'entreprise E.L.B. vient de commencer les travaux.

Une réunion de la Commission "travaux / voirie d'intérêt communautaire" est prévue le 23 mai pour examiner certains dossiers restés en suspens.

- achat de la balayeuse autoportée,
- récupération des eaux de pluie à l'Unité Technique.

COMMISSION N° 1Bis – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Conclusions de l'étude des déplacements interurbains du Cabinet DYNALOGIC

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Pays d'Evron a confié au Cabinet DYNALOGIC une étude sur les déplacements interurbains à l'intérieur du Pays d'Evron.

Le Pays d'Evron, situé à la jonction de grands bassins agro-alimentaires, accueille d'importantes activités industrielles de renom. Ainsi, plusieurs centaines de poids lourds générés par les sociétés Bel et Socopa, mais également par l'activité d'extraction de minerais, transitent chaque jour par les villes d'Evron et de Châtres la Forêt.

La Communauté de Communes du Pays d'Evron envisage la réalisation de la continuité du projet de rocade nord de la ville d'Evron. Cette rocade dite "ouest" débouchera sur la RD20 sud (route de Laval) et intégrera l'étude de la déviation de la commune de Châtres la Forêt afin de supprimer le transit des poids lourds dans le bourg.

L'étude confiée à DYNALOGIC doit à terme définir le fuseau le plus adapté pour la réalisation de la rocade ouest. Elle se déroule en quatre phases :

- phase 1 : recueil des données (comptage, enquête trafic poids lourds près des entreprises),
- phase 2 : construction du modèle de déplacement,
- phase 3 : établissement des situations de référence ⇨ horizon 2015,
- phase 4 : étude des variantes.

Après avoir présenté les différents points de cette étude, Monsieur le Président présente les 3 scénarios suggérés par le cabinet DYNALOGIC qui déterminent les faisceaux susceptibles d'accueillir la déviation de Châtres la Forêt et le contournement ouest d'Evron en fonction des contraintes topographiques (pentes, cours d'eau, obstacles naturels) et des contraintes d'occupation de l'espace (zones d'habitat, activités, bâtiments agricoles, bois, vergers et réseaux).

Les trois scénarios retenus sont les suivants :

- le scénario 1 (longueur totale de 2 300 mètres et création de 4 giratoires) relie la jonction RD32 Ouest/rocade nord au boulevard du Maréchal Juin et évite Châtres la Forêt par le nord,
- le scénario 2 (longueur totale de 2 900 mètres et création de 5 giratoires) relie la jonction RD32 Ouest/rocade nord à la RD20 (au niveau de l'avenue Raoul Vadepied) et dévie Châtres la Forêt par le sud,
- le scénario 3 (longueur totale de 4 000 mètres et création de 4 giratoires) relie directement la jonction RD32 Ouest/rocade nord à la déviation de Châtres la Forêt (par le sud) et n'emprunte donc jamais la RD20 entre les deux communes.

Ce dossier suscite un débat au sein de l'Assemblée notamment sur l'intérêt d'une telle voie de contournement sur le scénario le plus pertinent, et sur le financement et la date de réalisation de ces travaux.

Sur l'ensemble de ces questions, les réponses apportées sont les suivantes :

- nécessité de se raccorder au tracé de la rocade nord dont le "faisceau" a été décidé par la commune d'ÉVRON entre la RD 32 vers Assé le Bérenger et la RD 32 vers Neau,
- objectif : désengorger le trafic, notamment poids lourds de certains secteurs urbains d'ÉVRON (Boulevard du Maréchal Juin et Boulevard du Maréchal Leclerc, Boulevard de la République, croisement avec la rue de Sainte Gemmes.
- désengorger également le trafic poids lourds dans la traversée de l'agglomération de CHATRES LA FORET,
- réalisation des travaux, Monsieur BOURDIN, Conseiller Général, communique les précisions suivantes sur la politique du Conseil Général en matière d'infrastructures routières.

La RD 20 n'entre pas pour l'instant dans les priorités du Conseil Général, et de ce fait ne sera pas retenue dans le prochain schéma régional d'investissement routier. Dans l'immédiat, il faut en conclure que nous ne pourrons obtenir aucun financement spécifique de la part du Département ou de la Région pour entreprendre ces travaux.

Scénario le plus pertinent

Les membres de l'Assemblée après avoir pris connaissance des localisations géographiques des 3 faisceaux proposés, ne trouvent pas judicieux de contourner l'agglomération de CHATRES LA FORET par le sud (proximité du château, présence des lotissements) et suggèrent que la voie de contournement d'Evron relie la RD 32 à la RD 20 au niveau du Parc d'Activités Raoul Vadepiéd.

Le choix de ce tracé doit bien évidemment tenir compte de l'existant et va conditionner la révision du PLU de CHATRES LA FORET actuellement en cours et la révision du PLU d'Evron qui va être entrepris prochainement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

❖ DÉCIDE de retenir les faisceaux suivants :

- **déviatiion de la commune de CHATRES LA FORET par le nord,**
- **voie de contournement de la ville d'ÉVRON sur le faisceau reliant la RD 32 en continuité du tracé de la rocade nord d'Evron à la RD 20 au niveau du Parc d'Activités Raoul Vadepiéd.**

❖ CHARGE le Président d'engager les études complémentaires sur ce faisceau :

- **étude routière,**
- **études (loi sur l'eau, sur le bruit, paysages, topographiques, géotechniques),**
- **étude hydraulique.**

- ❖ **CHARGE le Président de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général et Monsieur le Président du Conseil Régional pour obtenir le classement de cette voie de contournement parmi les priorités du Département et de la Région dans le prochain programme routier.**

☞ Zones de Développement Eolien (Compte rendu du Conseil Général)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur Jean Pierre BOURDIN, Conseiller Général, Messieurs BOISBOUVIER et ROCHE, élus de la CCPE ont participé à la réunion organisée le 13 avril 2006 au Conseil Général sur la présentation des Z.D.E. (Zones de Développement Eolien).

Monsieur Jean Pierre BOURDIN présente ce dossier en précisant que les Directives Européennes imposent aux Pays membres d'accentuer leurs efforts vers le développement des énergies renouvelables (soit 21 % de la production énergétique en 2010 doit être générée par des énergies renouvelables).

L'énergie éolienne rentre complètement dans ce dispositif et c'est dans cette optique que la CCPE doit s'intéresser à ce dossier, et notamment à la mise en place de Zones de Développement Eolien sur son territoire.

La loi de programme du 13 juillet 2005 modifie le régime d'obligation d'achat de l'électricité éolienne en métropole continentale et introduit le principe de zones de développement de l'éolien (Z.D.E.), définies par le Préfet sur proposition des communes concernées ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sous réserve de l'accord des communes membres concernées.

Les Z.D.E. permettent aux installations éoliennes qui y sont situées de bénéficier de l'obligation d'achat. Elles sont définies en fonction du potentiel éolien, des possibilités de raccordement aux réseaux électriques et de la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés. Un plancher et un plafond de puissance des installations, définis par les collectivités, leur sont associés. Ces nouvelles dispositions s'appliquent à tous les aérogénérateurs, quelles que soient leur taille ou leur puissance.

La proposition de création d'une Z.D.E. nécessite une étude réalisée par un Cabinet spécialisé. Ces études peuvent être menées dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage portée par le Conseil Général.

Le Conseil Communautaire,

- ❖ **APPROUVE à l'unanimité le projet de constitution de Zones de Développement Eolien sur son territoire et charge le Conseil Général de la Mayenne de mener les études nécessaires à la concrétisation de ce projet.**

Compétence Tourisme à déléguer au SVET des Coëvrons

Monsieur le Président présente ce dossier en rappelant que la proposition de rédaction de la compétence "Tourisme" résulte des conclusions de "l'étude de structuration du réseau touristique" menée par le SVET des Coëvrons, qui conduit notamment à la mise en place d'un Office de Tourisme de Pays qui recouvre le territoire du SVET des Coëvrons.

La mise en place de cet Office de Tourisme de Pays répond à une nécessité juridique. Actuellement, ni les Communautés de Communes, ni le SVET des Coëvrons n'ont la compétence pour instituer et faire fonctionner en OTSI.

L'objectif de cet Office de Tourisme de Pays est de constituer un outil de développement touristique pour les Coëvrons qui pourra regrouper les 5 OTSI actuels sur un territoire suffisamment étendu pour être pertinent.

Il apparaît nécessaire de remettre à plat la compétence Tourisme entre le SVET des Coëvrons et les Communautés de Communes pour valider cet objectif, et Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'intégrer dans les statuts de la CCPE la compétence suivante en matière de Tourisme :

- les missions d'accueil et d'information des touristes,
- la promotion touristique de son territoire de référence,
- une contribution à la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Monsieur le Président précise que cette compétence est ensuite destinée à être déléguée au SVET des Coëvrons.

Madame AVRANCHE demande où sera le siège de l'Office de Tourisme de Pays. Monsieur ROCTON répond qu'il sera transféré à STE SUZANNE.

Monsieur BESSIN déclare que l'enseigne Office de Tourisme doit rester la même sur le bâtiment de l'OTSI à Evron. Il est précisé que le bâtiment conservera son enseigne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (33 pour et 2 absentions Mme AVRANCHE et M. SOTO)

- ❖ Considérant que la compétence Tourisme telle qu'elle est définie ci-dessus est d'intérêt communautaire,
- ❖ **DÉCIDE d'inclure la compétence suivante dans les statuts de la Communauté de Communes :**
 - **Politique du logement et du cadre de vie Tourisme :**
 - **les missions d'accueil et d'information des touristes,**
 - **la promotion touristique de son territoire de référence,**
 - **une contribution à la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.**

Cette compétence se substitue à la compétence figurant actuellement dans les statuts et rédigée de la manière suivante :

"Office de Tourisme : prise en charge des coûts d'exploitation de l'Office de Tourisme du Pays d'Evron excepté les charges salariales de l'hôtesse d'accueil.

❖ CHARGE le Président, conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales de notifier cette délibération à tous les Maires des communes affiliées à la CCPE, qui doivent consulter leur Conseil Municipal sur cette modification des statuts dans un délai maximum de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération.

☞ Liaison Evron au site du Gué de Selle à Mézangers (Avancement du dossier)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que les actes d'acquisitions de terrain sont établis et les paiements sont effectués (un acte reste à signer).

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux est en cours, et il souhaite que ces travaux puissent être terminés pour le 31 juillet 2006.

☞ Musée des Carrières de VOUTRÉ (Evolution du dossier)

Monsieur le Président communique au Conseil Communautaire les informations suivantes :

D'une part, la compétence est intégrée officiellement dans les statuts de la C.C.P.E (Arrêté Préfectoral n° 2006 P443 du 31 mars 2006).

D'autre part, lors de la réunion du Conseil Communautaire du 24 mars 2006, il avait été décidé de lancer une étude pour définir le concept de ce musée.

Le cahier des charges pour effectuer la consultation de plusieurs cabinets d'études a été rédigé, et les résultats attendus de cette étude sont les suivants :

- l'étude de faisabilité économique et le coût de fonctionnement,
- l'impact de la scénographie / muséographie sur le bâtiment pressenti (faisabilité ou non),
- le descriptif des différents aménagements préconisés par espace,
- le descriptif argumenté des matériels et techniques utilisés,
- tout document visuel permettant d'apprécier l'aménagement des espaces,
- l'estimatif détaillé du coût de réalisation par espace.

Le Comité de Pilotage pour le suivi de l'étude est composé de la manière suivante :

- un représentant de la commune de VOUTRÉ,
- un représentant élu de la Communauté de Communes du Pays d'Evron et le directeur des services,
- un représentant élu du Syndicat à Vocation Economique et Touristique (SVET des Coëvrons) et le responsable du pôle touristique du SVET,
- un membre du Comité Départemental du Tourisme,
- un représentant de la société des Carrières de VOUTRÉ,
- un membre du Pays d'Art et d'Histoire,
- Monsieur Jacques COUSIN, historien local.

Madame FOMBERTASSE demande si la carrière de NEAU sera intégrée dans ce musée comme indiqué lors de la précédente réunion.

Monsieur ROCTON répond affirmativement, il est prévu que le musée traite les aspects géologiques locaux en incluant la carrière de NEAU.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

❖ VALIDE l'ensemble des dispositions contenues dans cet exposé.

☞ Cinéma d'Evron

Monsieur ROCTON Gérard rend compte de la rencontre qui s'est tenue courant mars avec Monsieur BARBE, gérant du cinéma d'Evron ; Monsieur GLEMAIN, Président d'Atmosphère 53 ; Monsieur ROCTON, Maire d'Evron ; Madame FROISSARD, adjointe à la culture ; Monsieur ROCTON, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Evron ; Monsieur MILCENT, Directeur des Services de la Communauté de Communes du Pays d'Evron.

Monsieur BARBE et Monsieur GLEMAIN plaident pour la construction d'un nouveau cinéma à Evron.

Les arguments sont les suivants :

- les travaux de rénovation actuellement entrepris par la commune sont très louables. Ils donneront un petit plus de confort aux usagers, mais ils ne généreront pas un réel regain d'activité du cinéma.
- Evron a un véritable rôle à jouer dans ce domaine. Il reste suffisamment éloigné des grandes salles (Le Mans, Laval) et peut drainer une clientèle suffisamment nombreuse. Il peut ainsi anticiper dès maintenant les mutations technologiques qui vont modifier profondément et rapidement la projection (cinéma numérique).

Monsieur ROCTON présente rapidement l'exemple du cinéma de SEGRÉ dont la situation est en certains points comparables à celle d'ÉVRON.

Situation précédente :

- deux salles relativement délabrées,
- 400 fauteuils.

Situation après travaux :

- trois salles neuves,
- 385 fauteuils :
 - 1 salle de 200 fauteuils,
 - 1 salle de 95 fauteuils,
 - 1 salle de 90 fauteuils.

Coût et financement :

Coût prévisionnel 1 800 000 €uros

Financement : subventions globalisées 63 % du coût estimatif (Etat, Région, Département et Centre National du Cinéma).

Les subventions ont été accordées sur présentation d'une étude de marché réalisée par un Cabinet spécialisé.

Monsieur Gérard VUILLAUME de CLERMONT-FERRAND – Tél : 04 73 34 84 05

Premiers constats :

Avant : environ 20 000 entrées par an,

L'étude a conclu à un potentiel de 45 000 entrées,

Depuis la réouverture du cinéma neuf, soit 3 mois : 20 000 entrées sont déjà enregistrées (effet curiosité + quelques films grands publics très porteurs (ex : Les Bronzés 3)).

Fonctionnement :

Le cinéma est géré par une Association : "ABC 49".

Ce dossier suscite un débat au sein de l'Assemblée.

Madame AVRANCHE pose la question de l'opportunité de la création d'un nouveau cinéma si des travaux sont effectués dans le cinéma actuel.

Monsieur André ROCTON, Maire d'Evron, répond que les travaux d'entretien sont à faire et que quelque soit l'avenir du cinéma actuel, il ne peut être laissé en l'état.

Monsieur Gérard ROCTON se déclare tout à fait favorable à l'étude d'un tel projet. Evron dispose de plusieurs équipements structurants (Jardin Aquatique, Ecole de Musique, Médiathèque, Centre socio-culturel) et la présence d'un cinéma neuf et attractif compléterait efficacement cette gamme d'équipements sportifs, socio-éducatifs et culturels.

Monsieur BESSIN juge cette idée également très intéressante et juge utile de poursuivre cette réflexion. M. GEORGEL demande que l'évolution du cinéma de SEGRE, cité comme exemple, soit suivi.

Monsieur ROCTON rajoute que le prochain CTU (Contrat Territorial Unique) qui commencera en 2009 pourra contribuer au financement de ce projet.

COMMISSION N° 2 – ENFANCE / JEUNESSE – JARDIN AQUATIQUE

☞ Jardin Aquatique (Evolution des travaux de rénovation et d'extension)

Monsieur le Président présente rapidement l'évolution des travaux qui rentrent dans leur phase finale.

Le planning a été recadré fin mars.

L'ouverture est prévue le 1^{er} juillet 2006.

Il est nécessaire de prévoir le temps nécessaire pour effectuer tous les essais avant l'ouverture (mise en eau des bassins, essais de traitement d'eau, essais de ventilation, essais techniques, contrôle d'accès, etc...).

Il faut prévoir le passage de la Commission de Sécurité avant le 19 juin 2006.

La nouvelle tarification sera vue prochainement en Commission et proposée lors de la prochaine réunion.

☞ Enfance / Jeunesse : compte rendu du Comité de Pilotage du 30/03/2006

Il rappelle succinctement les aspects essentiels des actions menées dans le cadre de la politique "Enfance Jeunesse" et les commentaires qu'elles suscitent.

Centre de Loisirs :

- hausse progressive des effectifs depuis la création en octobre 2005,
- le nombre d'enfants habitants la "commune d'accueil" du centre est beaucoup plus important (facilité d'accès). Quelle réponse pour les autres communes ?
- population importante des 7 – 10 ans,
- 45 % des enfants inscrits à Saint Christophe du Luat ont entre 4 et 6 ans. Doit-on avoir un accueil 3 – 6 ans dans chaque centre ? (cette tranche d'âge trouve difficilement des places chez les assistantes maternelles parce que ces enfants sont scolarisés),
- une population de filles légèrement supérieure à celle des garçons répondant en partie au constat de carence en activités pour les filles.

Partenariat avec le centre socio-culturel de la Boule d'Or :

Afin d'avoir une certaine cohérence dans les actions que pouvaient mener les quatre centres de loisirs du territoire (3 CLSH intercommunaux et 1 CLSH associatif), il paraissait important d'avoir une certaine harmonisation entre ces centres au niveau :

- des tarifs appliqués,
- des moyens mis en œuvre pour leur fonctionnement,
- des investissements,
- de leur développement,
- de l'offre de loisirs proposée aux familles.

La Communauté de Communes a donc passé une convention en 2006 avec le centre socio-culturel de la Boule d'Or afin d'être partenaire financier sur le centre de loisirs de la

Valaisière.

Rappel de la subvention de fonctionnement du centre de loisirs de la Valaisière pour 2006 : 60 000 €.

Renforcement de la coordination entre les différents partenaires de l'animation sur le territoire (Ville d'Evron, centre socio-culturel de la Boule d'Or, animation sportive SVET, école de musique, FJT et PIJ, service des sports et service enfance jeunesse de la CCPE.

Perspectives 2006 :

- développer l'accueil en centres de loisirs d'un point de vue quantitatif et qualitatif,
- accompagner et soutenir les jeunes, impliquer les jeunes dans les projets,
- renforcement de la coordination entre différents partenaires de l'animation sur le territoire,
- gestion de la garderie péri-centre de loisirs,
- remise à plat des pratiques du centre de loisirs et réaménagement de la structure (information, publicité, communication),
- renforcement du partenariat entre différents acteurs de l'animation sur le territoire.

Monsieur CLIMENT souhaite que la CCPE soutienne financièrement les Associations qui organisent des actions à destination des enfants (ex : carnaval à NEAU).

Monsieur Jean Pierre BOURDIN propose de réfléchir à l'intégration de ces actions dans le prochain Contrat Temps Libre.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

COMMISSION N° 3 – SERVICE A LA PERSONNE

☞ Compte rendu de la réunion du 16 mars 2006

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Monsieur ROCTON présente succinctement le bilan des activités de la Mission Locale pour l'Emploi au titre de l'année 2005 dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

- les difficultés de l'emploi féminin sur ÉVRON,
- les difficultés d'accès à l'emploi pour les jeunes de faibles niveaux,
- les problèmes de mobilité de certains jeunes (+ de 25 % n'ont pas de moyens de locomotion),
- Monsieur PAILLEUX rappelle à ce sujet que l'idée de créer un parc de mobylettes peut être intéressante.

☞ Formation des jeunes en difficultés

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'une formation à destination des jeunes adultes 16 à 25 ans fragilisés par des difficultés sociales est prévue sur EVRON. Après de multiples démarches pour trouver un local adapté susceptible d'accueillir cette formation pendant un an, il a été décidé de l'organiser dans un atelier libre de la pépinière d'entreprises.

Des travaux d'aménagement doivent être entrepris avant le 1^{er} juin prochain pour adapter ce local aux exigences d'une salle de formation pour une durée de un an (créer des ouvertures sur l'extension, aménagement d'un bureau).

Cette formation sera assurée par la « Sauvegarde de l'Enfance » et « Avenir Formation » et est financée par la Région des Pays de la Loire.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette démarche.

☞ C.L.I.C. (Centre Local d'Informations et de Coordination Gériatologique)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la C.L.I.C. (Centre Local d'Informations et de Coordination Gériatologique, porté par l'Hôpital Local d'ÉVRON, est désormais labellisé.

La CCPE apporte son concours par la mise à disposition d'un bureau pour la personne recrutée chargée d'assurer le fonctionnement du C.L.I.C.

Actualisation convention de l'ADMR

Monsieur le Président rappelle aux membres que lors des séances des 07 février et 24 mars 2006 il a été évoqué le renouvellement de la convention passée avec l'ADMR le 27 décembre 2000.

Après présentation du nouveau projet de convention dont la principale modification porte sur le taux de participation financière qui passe de 1,50 à 1,65 équivalent temps plein d'une charge de personnel d'agent administratif qualifié,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE l'exposé du Président,**
- ❖ **ADOpte la convention à passer avec l'ADMR,**
- ❖ **AUTORISE le Président ou Vice-Président ayant eu délégation à signer les documents à intervenir,**
- ❖ **DÉCIDE un complément d'attribution du montant de la subvention votée du 07 février 2006 de 2 720 €.**
- ❖ **PRÉCISE que les crédits correspondants seront inscrits dans la décision modificative n° 2.**

RESSOURCES HUMAINES

☞ Mise à disposition du personnel du Jardin Aquatique

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il a été sollicité par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de BAIS pour mettre à disposition le personnel de la CCPE, titulaire du diplôme requis (le Brevet d'Etat des Educateurs Sportifs des Activités de Natation : BEESAN) pour assurer la surveillance de la piscine de BAIS.

Cette mise à disposition est sollicitée pour tous les jours pour la période du 15 mai 2006 au 25 juin 2006.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❖ **DONNE un avis favorable à la mise à disposition du personnel de la CCPE titulaire du BEESAN et titulaire de la fonction publique territoriale pour assurer la surveillance de la piscine de BAIS,**
- ❖ **AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition correspondante avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes de BAIS.**

☞ Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, dans le cadre d'un avancement de grade programmé, il est proposé, à compter du 1^{er} juillet :

- de créer un poste à temps non complet d'agent des services techniques (service de repas et nettoyage des locaux du Centre de Loisirs de la Valaisière).

D'autre part, d'un commun accord avec la commune d'ÉVRON, il avait été décidé (24/03/2006) de réaliser le travail de nettoyage et service repas dans les locaux du centre de loisirs de la Valaisière directement avec le personnel de la CCPE. A compter du 1^{er} juillet, ce travail ne pouvant plus être effectué par le personnel du Jardin Aquatique, il y a lieu :

- d'augmenter le temps de travail de Madame MERCIER, pour effectuer le service des repas et nettoyage des locaux du Centre de Loisirs de la Valaisière (Madame MERCIER effectue actuellement le nettoyage des locaux administratifs de la CCPE).

Le Conseil Communautaire donne son accord pour la modification du tableau des effectifs détaillés ci-dessus.

☞ Service animation jeunesse – recrutement de saisonniers pour les camps d'été

L'organisation des Camps d'été validés lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire nécessite le recrutement d'emplois saisonniers.

Le Conseil Communautaire donne son accord pour le recrutement des agents d'animation saisonniers nécessaires aux fonctionnements des centres de loisirs en juillet.

DIVERS

☞ Association des Producteurs de la Vallée de l'Erve / Festival de la Viande (désignation de deux délégués de la CCPE)

Suivant la modification des statuts de l'Association des Producteurs de la Vallée de l'Erve / Festival de la Viande, le Conseil Communautaire est invité à désigner deux délégués de la CCPE pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne:

- ❖ **le Président Gérard ROCTON ou son représentant Monsieur André BOISBOUVIER,**
- ❖ **le 1^{er} Vice-Président : Monsieur René HEURTEBIZE.**

☞ Autres questions diverses

Monsieur Ernest ROGER demande qui doit effectuer le fauchage des accotements sur la rocade d'ÉVRON.

Cette tâche incombe au service du Conseil Général (voir les services de l'Équipement).

Monsieur Gaston GEORGEL pose la question du dossier "Couverture Médicale" du Territoire inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur ROCTON précise à ce sujet qu'une réunion est organisée le 22 mai prochain avec tous les maires au cours de laquelle seront reçus quelques jeunes étudiants en médecine pour s'entretenir avec eux des dispositions incitatives à l'installation des professionnels de santé en zone rurale.

La séance a été levée à 22 H 40.

La Secrétaire de séance,

Anita LEROUX

Le Président,

Gérard ROCTON